

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 09 mars 2026

**DATE DE LA CONVOCATION**

02 mars 2026

*Nombre de conseillers en exercice :  
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 28

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 3

Total votants : 31

***CONSEIL COMMUNAUTAIRE***

***Séance du 09 mars 2026***

L'an deux mil vingt six

Et le 09 mars à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

**Membres Titulaires présents :**

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS, Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Mireille BIZERAY, Didier HEITZ (Saint-Dyé-sur-Loire), Yves-Marie HAHUSSEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Florence BARRAUD RODET (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

**Membres Suppléants présents à voix délibérative :-**

**Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

Jean-Luc VINGERDER a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux),

Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson),

Fabienne GENDRIER a donné pouvoir à Gérard CHAUVEAU (Montlivault),

**Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Denis LEPINE (Fontaines-en-Sologne),**

**Membres Titulaires absents ou excusés : Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Elisabeth GUIBERTEAU, Christine SOUCHET, Michel LAURENT, Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).**

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Monsieur Joël DEBUIGNE a été désigné secrétaire de séance.

**Délibération 041-031-2026**

**Objet : Demandes de subventions dans le cadre du fond partenarial économique de proximité**

Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que par délibération en date du 3 mai 2023, le Conseil communautaire a approuvé la convention pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité avec la Région Centre-Val de Loire et adopté le règlement d'intervention, lequel a été modifié par la délibération en date du 15 décembre 2025.

Le règlement prévoit que les aides accordées dans le cadre de ce règlement sont octroyées par le Conseil communautaire.

Trois entreprises du territoire ont déposé une demande éligible au regard des différents critères du règlement du fond partenarial économie de proximité :

❖ **Entreprise LA TABLE DE TONTON CED – Cédric CROSNIER- 175 route de la Motte 41250 TOUR EN SOLOGNE**

Monsieur Crosnier a rénové une longère dans le centre bourg de la commune de Tour en Sologne afin d'y créer un restaurant proposant une vingtaine de couverts en salle. L'établissement a ouvert le 8 octobre 2025. Idéalement situé sur la route des châteaux (axe Chambord-Cheverny), il bénéficie déjà d'une fréquentation touristique significative. Au-delà de la clientèle locale, cet axe constitue le principal levier de développement de l'activité.

Le chef d'entreprise, qui assure à la fois la cuisine et le service en salle ; a fait le choix d'une cuisine ouverte autour d'un four à bois donnant directement sur la salle.

Les investissements réalisés portent essentiellement sur l'aménagement de la cuisine et la création du four à bois ouvert. Le montant total des équipements éligibles s'élève à 39 313 € HT.

Ce projet est éligible au fond local de soutien à l'économie de proximité du territoire du Grand Chambord. Le choix d'investir dans un four à bois foyer ouvert est un investissement favorable à la transition écologique. Compte tenu des engagements en faveur du développement durable, l'entreprise peut bénéficier d'une subvention bonifiée à hauteur de 30% des investissements éligibles HT, plafonnée à 5 000 €, soit une aide d'un montant de 5 000 €.

❖ **Entreprise CLIMTECH VAILLANT – Jean-Philippe VAILLANT – 302 route de Chambord 41350 HUISSEAU SUR COSSON**

Monsieur Vaillant a créé en novembre 2024 une entreprise spécialisée dans l'installation, le dépannage, et la maintenance en froid et climatisation. Dès son installation, il a obtenu le label Quali PAC RGE. Après une première année aux résultats satisfaisants, le chef d'entreprise décide de faire l'acquisition d'un véhicule atelier de seconde main afin de remplacer le véhicule utilisé lors de la création, devenu inadapté aux besoins de l'activité. Cet investissement, ainsi que l'aménagement spécifique du véhicule (en véhicule atelier) permettront de sécuriser et d'optimiser l'exercice de son métier. Le montant total des investissements éligibles s'élève à 41 030 € HT.

Ce projet il est éligible au fond local de soutien à l'économie de proximité du territoire du Grand Chambord. Le véhicule, poste principal d'investissement, est un véhicule de seconde main. Ce type d'investissement est favorable à la transition écologique puisqu'il permet d'allonger la durée d'usage de l'objet. Compte tenu des engagements en faveur du développement durable, l'entreprise peut bénéficier d'une subvention bonifiée à hauteur de 30% des investissements éligibles HT, plafonnée à 5 000 €, soit une aide d'un montant de 5 000 €.

❖ **Entreprise AUTOUR DU GOULOT – Mikael GRAISSAGUEL – 56 route Nationale 41500 SAINT DYE SUR LOIRE**

Monsieur Graissaguel et sa compagne ont racheté en juillet 2025 le fonds de commerce de restauration rapide, vente à emporter, épicerie fine, licence III, grande restauration et licence caviste, précédemment exploité par le Bistrot Vélo. Dans le cadre de cette reprise d'activité, les nouveaux exploitants ont dû remettre en état le local et prévoient de réaménager la terrasse ainsi que l'enseigne, situé dans le périmètre des Architectes des Bâtiments de France.

Les investissements à réaliser concernent : l'installation d'un store, l'ensemble de l'aménagement et du matériel de terrasse, ainsi que la création de la nouvelle enseigne. L'aménagement prévoit notamment la mise en place d'une pergola en remplacement de l'ancien dispositif sous bâche. Par ailleurs, sont programmés en 2027 le remplacement de la machine à café et du four par des équipements plus économes en énergie et compatibles avec les objectifs de transition écologique.

Le montant total des investissements éligibles s'élève à 24 254 € HT.

Ce projet est éligible au fond local de soutien à l'économie de proximité du territoire du Grand Chambord. La majorité des investissements relève soit de l'acquisition de matériel de seconde main — favorable à l'économie circulaire puisqu'elle permet de prolonger la durée d'usage des équipements — soit du remplacement d'appareils par des modèles moins énergivores. Ces choix d'investissement s'inscrivent pleinement dans une démarche de transition écologique. Compte tenu des engagements en faveur du développement durable, l'entreprise peut bénéficier d'une subvention bonifiée à hauteur de 30% des investissements éligibles HT, plafonnée à 5 000 €, soit une aide d'un montant de 5 000 €.

Après avoir présenté les projets en Conférence des maires élargie du 19 février 2026, Monsieur le Vice-président demande aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir, au titre du règlement d'intervention adopté pour la mise en œuvre du fonds partenarial économie de proximité avec la Région Centre-Val de Loire et dans le cadre des crédits budgétaires alloués à ce dispositif :

- Accorder une subvention de 5 000 € à l'entreprise LA TABLE DE TONTON CED représentée par son gérant Monsieur Cédric CROSNIER ;
- Accorder une subvention de 5 000 € à l'entreprise CLIMTECH VAILLANT représentée par son gérant Monsieur Jean-Philippe VAILLANT ;
- Accorder une subvention de 5 000 € à l'entreprise AUTOUR DU GOULOT représentée par son gérant Monsieur Mikael GRAISSAGUEL
- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer les conventions d'attribution de ces subventions, telles que présentées en annexes 2, 3 et 4 ;
- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCORDE une subvention de 5 000 € à l'entreprise LA TABLE DE TONTON CED représentée par son gérant Monsieur Cédric CROSNIER ;
- ACCORDE une subvention de 5 000 € à l'entreprise CLIMTECH VAILLANT représentée par son gérant Monsieur Jean-Philippe VAILLANT ;
- ACCORDE une subvention de 5 000 € à l'entreprise AUTOUR DU GOULOT représentée par son gérant Monsieur Mikael GRAISSAGUEL
- AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer les conventions d'attribution de ces subventions, telles que présentées en annexes 2, 3 et 4 ;
- AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Joël DEBUIGNE



Le Président

Gilles CLEMENT

